

Vision globale de la forêt urbaine et du patrimoine forestier

PORTRAIT

L'ensemble des arbres, publics ou privés, sur le territoire forme une forêt urbaine qui embellit nos quartiers et contribue au bien-être collectif.

Les arbres fournissent plusieurs bénéfices, notamment en réduisant certains polluants et les poussières dans l'atmosphère, en atténuant le ruissèlement des eaux pluviales, en permettant de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et en contribuant à la biodiversité.

En optimisant l'état et la densité de la forêt urbaine dans le périmètre d'urbanisation, on augmente l'efficacité des services rendus par les arbres à la population.

C'est pourquoi de nombreux efforts sont consacrés à l'entretien, la protection et la conservation des arbres sur les terrains publics et privés.

La réglementation sur la gestion des arbres et des forêts est incluse dans le Règlement sur le zonage. La réglementation est adaptée à chaque contexte, par exemple elle présente des normes sur la protection des arbres en milieu urbain, la formule de calcul du nombre minimal d'arbres à conserver sur un terrain ainsi que des normes encadrant la pratique de la sylviculture.

OBJECTIFS

1. Augmenter l'indice de canopée en milieu urbain.
2. Adapter le choix des essences et des méthodes de plantation d'arbres dans les milieux minéralisés.
3. Actualiser le règlement de zonage en tenant compte des changements climatiques et des plus récentes connaissances arboricoles.

Gestion des arbres urbains (arbres de rues et arbres de parcs)

PORTRAIT

La forêt urbaine sous la gestion de la Ville de Trois-Rivières est composée de 5 880 arbres de rues et de terre-pleins, et d'environ 17 200 arbres de parcs. Ainsi, près de 75 % des arbres de la forêt urbaine trifluvienne sont situés dans des parcs. À cela s'ajoutent des milliers d'arbres de boisés.

Les arbres urbains poussent dans des conditions parfois difficiles : sel de déglacage, blessures (vandalisme, passage de machinerie de déneigement ou de tonte de gazon), compaction du sol, polluants atmosphériques. De plus, les insectes ravageurs et maladies exotiques sont de plus en plus fréquents. Par exemple, dans les années 90, les ormes d'Amérique ont été décimés par la maladie hollandaise de l'orme. Aujourd'hui, ce sont les frênes qui souffrent de la présence de l'agrile du frêne. L'augmentation de la diversité des essences d'arbres présentes sur le territoire lors des plantations en milieu urbain est l'une des manières les plus efficaces d'assurer la résilience de la forêt urbaine.

OBJECTIFS

1. Augmenter la résilience des arbres urbains en diversifiant les essences et en sélectionnant des espèces adaptées aux changements climatiques.
2. Protéger les arbres urbains lors des travaux réalisés par la Ville ou ses sous-traitants.
3. Intégrer des espaces de verdissage dans tous les travaux de développement, de restauration ou de construction réalisés par la Ville.
4. Augmenter le niveau de connaissance sur l'état des arbres urbains (recensement et catégorisation des arbres dans les boisés et les emprises).



Production et économie de l'eau potable

PORTRAIT

Production d'eau

En 2019, la Ville produisait 19 485 844 000 litres d'eau potable dont 60 % provenait de la rivière Saint-Maurice et 40 % des puits situés à Trois-Rivières-Ouest, au Cap-de-la-Madeleine, à Saint-Louis-de-France ou à Sainte-Marthe-du-Cap. La consommation moyenne par habitant s'établit à 389 litres par personne par jour, alors qu'environ 75 % de la consommation d'eau est attribuable au secteur résidentiel. Par comparaison, les moyennes québécoise (2018) et canadienne (2017) se chiffrent respectivement à 536 et 427 litres par personne par jour.

À Trois-Rivières, l'eau produite à l'usine de filtration est certifiée 3 étoiles par le [Programme d'excellence en eau potable](#) du Réseau Environnement, c'est donc dire qu'elle surpasse les normes de qualité exigées par une réglementation provinciale déjà rigoureuse.

Les sources d'approvisionnement en eau potable sont vulnérables aux impacts de l'occupation du territoire. L'urbanisation, le transport et les activités industrielles ou agricoles peuvent porter atteinte à leur capacité à produire de l'eau de qualité. La vulnérabilité de la rivière Saint-Maurice est jugée faible, tandis que les puits des secteurs sont plus vulnérables.

Économie d'eau

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 établit trois objectifs pour l'ensemble du Québec :

- La réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- L'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association;
- L'augmentation progressive des investissements nécessaires au maintien des actifs.

Pour éviter le gaspillage d'eau, la Ville applique un règlement qui balise l'arrosage extérieur. Ainsi, durant la période estivale, la patrouille verte sillonne les rues de Trois-Rivières afin de sensibiliser la population et de faire respecter la réglementation en vigueur.

La distribution de l'eau par le réseau d'aqueduc comprend également de nombreux défis : limiter les fuites, assurer une pression adéquate pour la sécurité incendie, limiter la quantité d'eau nécessaire lors des rinçages de l'entretien du réseau.

Une dizaine de compteurs sont installés dans des industries dont la consommation d'eau est mesurée et facturée. Quarante-cinq compteurs à lecture automatique sont également installés dans des institutions publiques (écoles et hôpitaux) afin de mesurer la consommation à distance.

OBJECTIFS

1. Diminuer la vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable.
2. Produire une eau potable surpassant les critères de qualité réglementaire du programme d'excellence en eau potable.
3. Limiter les fuites d'eau potable dans le réseau de distribution.
4. Favoriser l'économie d'eau potable par ses divers utilisateurs résidentiel, commercial, industriel, etc.

Gestion des eaux pluviales et usées

PORTRAIT

Eau pluviale

En milieu urbain, une importante quantité d'eau de pluie tombe sur les routes et les bâtiments pour être détournée vers des conduites pluviales et des cours d'eau afin d'être acheminée vers le fleuve Saint-Laurent. Lors d'une forte pluie ou de fonte printanière, le réseau se trouve surchargé par l'arrivée d'une importante quantité d'eau. C'est pourquoi l'infiltration du maximum d'eau de pluie dans le sol est souhaitable. De plus, en s'infiltrant dans le sol, l'eau pluviale vient recharger la nappe souterraine. Pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie, la Ville met en place différentes infrastructures de traitement, comme des ruelles vertes ou des îlots végétalisés en bordure de rue.

Eau usée

Plus d'une soixantaine de postes de pompage permet d'acheminer les eaux usées dans le réseau d'égout vers les installations de traitement aux étangs aérés de Sainte-Marthe-du-Cap et de Saint-Louis-de-France.

Jusqu'au début des années 80, les égouts et le réseau pluvial transigeaient par le même tuyau, c'est ce qu'on appelle le réseau combiné. Bien que les normes aient changé depuis, il existe encore plusieurs réseaux combinés partout au Québec. Lors d'averses importantes, l'eau de pluie qui se retrouve dans le réseau combiné surcharge les infrastructures municipales et le trop-plein d'eaux usées est déversé dans les cours d'eau afin d'éviter les refoulements d'égout. La séparation du réseau pluvial et du réseau sanitaire progresse chaque année, mais adapter le réseau souterrain est un coûteux casse-tête qui prendra encore beaucoup de temps.

Au Québec, les normes de rejet sont édictées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. Le dépassement de ces normes entraîne l'obligation d'appliquer des mesures de compensation (réduire les impacts ailleurs sur le réseau) ou des mesures correctrices (corriger la situation problématique au point de rejet).

OBJECTIFS

1. Diminuer le volume d'eau pluviale se retrouvant dans le réseau municipal en favorisant son infiltration en limitant l'imperméabilisation des surfaces).
2. Réduire le volume d'eaux usées non traitées déversées dans le fleuve et dans la rivière Saint-Maurice lors d'événements de surverse.
3. Respecter en tout temps les normes de rejet à l'environnement après le traitement des eaux usées.
4. Assurer la pérennité des infrastructures de gestion et de traitement des eaux usées.

Gestion et protection des milieux humides et hydriques

PORTRAIT

Les milieux humides et hydriques, en plus de leur importance pour la biodiversité, jouent un rôle en matière de gestion de l'eau. Ce rôle hydrologique en matière de purification, de rétention, de canalisation et d'évacuation de l'eau pluviale est indispensable à la saine gestion de l'eau sur le territoire. Les milieux humides permettent notamment d'atténuer l'impact des crues en retenant l'eau lors des précipitations et en les relâchant lentement par la suite, diminuant ainsi la vulnérabilité de leur bassin versant aux inondations.

Les fonctions hydrologiques normalement remplies par ces milieux à l'état naturel doivent être remplacées par des ouvrages de gestion de l'eau, tels des bassins de rétention, des fossés et des canalisations, lorsque ces derniers sont insuffisants, notamment aux endroits où ils ont été remplacés par le développement urbain. En plus de ne pas remplir les mêmes fonctions écologiques en matière de soutien de la biodiversité, ces ouvrages sont coûteux à entretenir.

La Ville étant responsable du libre écoulement de l'eau sur son territoire, la protection des fonctions hydrologiques de milieux humides et hydriques est d'une grande importance à la prestation de ce service au meilleur coût possible.

OBJECTIFS

- 1. Assurer la protection des milieux humides et hydriques en collaboration avec les acteurs régionaux (Plan régional des milieux humides et hydriques, stratégie de conservation et approche de gestion des actifs naturels).**
- 2. Contribuer à l'amélioration des connaissances de la collectivité quant aux services écologiques rendus par milieux humides et hydriques.**

